

PROCES VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE de VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES
DU 22 mai 2023

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	30
Suppléants avec vote	1
Pouvoirs	3
Nombre de votants	34
Date de la convocation	16/05/2022

Le vingt-deux mai l'an deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'espace mille sources à Bugeat, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC SYLVIE, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, URBAIN Jean Yves, VIGROUX SARDEENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : LONGUET Jean-François.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : GAGE Pascal.

EXCUSES : BORD Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), JAMILLOUX-VERDIER Simone, LAURENT André, LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), LELIEVRE Carla (donne procuration à JANICOT Véronique), PLAS Marcel, TERRACOL Danielle.

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

Le dernier procès-verbal est corrigé sur les points suivants : rajout de la subvention adoptée pour la manifestation de Tarnac et corrections (de grammaire) puis il est ensuite adopté à l'unanimité

Ressources humaines

Le Président présente Mme Delphine Gabin, nouvelle agent responsable du service déchets et du service Ressources Humaines (en remplacement de Mme Wullsleger). Mme Gabin se présente et précise qu'elle a été au cours de sa carrière responsable d'un gros service déchets dans une collectivité et qu'elle connaît ce métier. Elle habite sur Bugeat et est très contente de pouvoir s'intégrer dans le développement du territoire.

M. Le président rappelle également que la com com a une nouvelle chargée de mission mutualisée avec la com com Ventadour Egletons Monédières (50/50) spécifiquement sur la thématique des bio déchets et les gros producteurs, avec l'objectif de réduire le poids des ordures ménagères. Cette personne a également pris ses fonctions récemment.

Par ailleurs, Mme Fanny Chavignon est aussi arrivée dans les services, en remplacement de Mme Sever, au poste de secrétariat comptabilité. Il propose de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe pour cette nouvelle agent et de supprimer le poste d'adjoint administratif. C'est donc une modification de grade et non une création de poste. Les budgets ne s'en trouvent pas modifiés.

82-2023 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Vu le code général de la fonction publique ;

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes).

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil communautaire le 10/02/2023 ;

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent ;

Le Président propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet de 35 heures, relevant de la catégorie hiérarchique C.
- La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
- La modification du tableau des emplois à compter du 22/05/2023
- L'agent devra justifier d'une expérience significative et/ou d'une formation supérieure.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à 34 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide

- de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet de 35 heures au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C

Monsieur le Président est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le tableau des emplois est donc ainsi mis à jour :

CADRES OU EMPLOIS (GRADE)	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché	A	1	35 heures
Rédacteur	B	3	35 heures
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	35 heures
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	35 heures
Adjoint administratif	C	2	35 heures
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	2	35 heures
FILIERE TECHNIQUE			
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	35 heures
Technicien	B	2	35 heures
Agent de maîtrise	C	1	35 heures
Agent de maîtrise principal	C	1	35 heures
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	7 heures
	C	1	35 heures
	C	1	4 heures
Adjoint technique	C	6	35 heures
	C	1	24 heures
	C	1	21 heures
FILIERE CULTURELLE			
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	C	1	35 heures
Adjoint du patrimoine	C	2	35 heures
FILIERE ANIMATION			
Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35 heures
Animateur principal de première classe	B	1	35 heures

Projet photovoltaïque sur Treignac

Le Président accueille M. Gilmet qui vient nous présenter le projet d'une installation agri photovoltaïque sur la commune de Treignac (et Chamberet au départ).

M. Gilmet présente le projet (voir en annexe).

Débat :

M. Rual rappelle la position du conseil municipal de Chamberet, qui a voté contre ce projet sur sa commune (2 abstentions) pour les raisons suivantes :

- les sollicitations sont nombreuses auprès des communes comme les nôtres et la commune souhaite avoir une position identique sur toutes les demandes.
- Le conseil trouve que c'est une attaque contre l'agriculture qui doit pourtant rester au cœur de nos préoccupations.
- le projet départemental en cours de proposition aux collectivités et entreprises vise à multiplier de petites installations photovoltaïques aussi bien sur des friches industrielles, des toitures, des bâtiments agricoles, etc... pour créer un service public local de production électrique.
- Le projet du service public local départemental laisse aussi la possibilité pour les agriculteurs de développer de petites surfaces.
- Les postes sources seraient vite en saturation avec des énormes projets, ce qui empêcherait la multiplication des initiatives publiques sur des friches industrielles.
- L'intérêt financier est certes alléchant mais ne répond pas à un développement harmonieux du territoire.

M. Coignac rappelle la position du conseil municipal de Treignac qui a voté pour à une grande majorité pour les raisons suivantes :

- Un parc de 7.5 ha de panneaux (sur 9 ha en tout) est déjà en cours de réalisation et le nouveau projet vient en continuité d'une volonté de développer une énergie « verte ».
 - Le projet « agri photovoltaïque » permet une continuité de l'agriculture sur les terres utilisées, avec des aménagements spécifiques permettant l'élevage.
 - notre territoire peut devenir un territoire de développement de l'énergie verte et ainsi devenir un territoire à énergie positive, c'est une opportunité.
 - Le développement de projet assez important n'empêche pas l'adhésion au service public local de production électrique proposé par le département, et serait même plutôt complémentaire
 - L'éolien est refusé ici au vu des fortes contraintes paysagères auxquelles peuvent s'ajouter, selon des projets de en plus imposants, l'impact sur la ressource en eau potable du fait des fondations des machines.
- aussi doit-on trouver d'autres solutions énergétiques.
- Le projet présenté n'est qu'un premier jet et est très évolutif (au moins 3 ans pour finaliser). La société a déjà pris en compte les problèmes de visibilité, ou de proximité des habitations alors qu'ils en sont seulement à la version 2.

Mme Rome explique que le projet départemental est de créer un cercle vertueux pour créer une production électrique en Corrèze pour les Corrèziens qui investissent et/ou qui auto consomment.

M. Jenty pense que la déprise des terres agricoles est problématique et que la multiplication de gros projets est un risque pour l'agriculture.

M. Taverl souhaiterait pouvoir se prononcer sur un résultat d'une étude d'impact, et non sur un projet pas vraiment étudié en profondeur pour l'instant

M. Jarrige apprécie les efforts du bureau d'étude pour prendre en compte la visibilité et la proximité mais doute que le résultat final soit correct.

Le Président propose de délibérer

80-2023 : positionnement sur un projet photovoltaïque en prévision sur Treignac.

Suite à la présentation du projet par le bureau d'étude TENERGIE,

Suite au débat du conseil communautaire

Le président demande la position du conseil sur le développement de ce projet photovoltaïque sur le territoire

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à 7 voix pour, 20 voix contre et 7 abstentions, décide :

- De ne pas accepter le projet agri photovoltaïque présenté par la société Tenergy sur la commune de Treignac tel qu'il est présenté ce jour.

Fond chaleur

Le président remercie M. François Estrade d'être venu présenter au conseil le « fond chaleur » géré par la Diège.

M. Estrade présente les diapos suivantes :

Le Fonds Chaleur Territorial

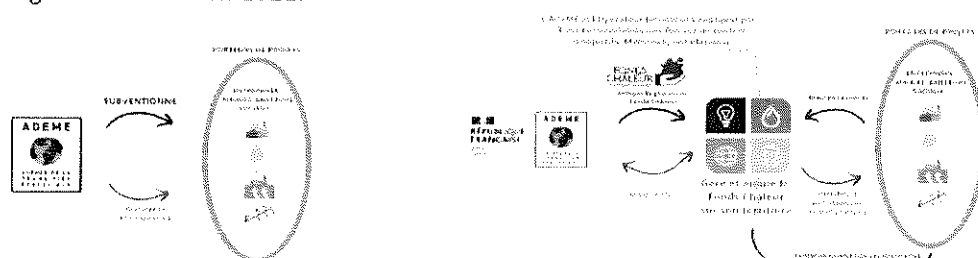
- Une aide de l'Etat via l'ADEME pour le développement des énergies renouvelables thermiques

▪ Fonds chaleur national

- Dispositif de soutien financier de l'ADEME au développement de la chaleur renouvelable
- Finance les projets d'ampleurs
- Budget de 350 M€ en 2021.

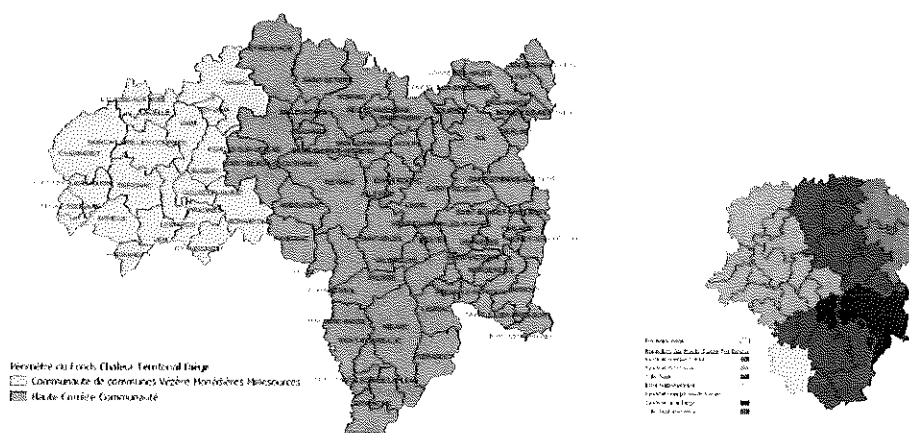
• Fonds chaleur territorial

- Territorialisation du dispositif à travers les contrats territoriaux
- Finance toute taille de projets
- Budget de 2,8 M€ pour 3 ans



Le périmètre d'intervention

- Un périmètre d'intervention s'étalant de la communauté de communes de Vézère Monédières Millesources aux communes Corrésiennes de Haute Corrèze Communauté.
- Un programme en partenariat avec les deux intercommunalités.



Les aides du Fonds Chaleur

- Un accompagnement technique à la définition des besoins
- Aide aux études de faisabilité de chaleur renouvelable
 - Jusque 70 % du montant HT de l'étude
 - Enveloppe de 150 000 €
- Aide à l'investissement pour les équipements de productions de chaleur
 - Forfaitaire selon la production d'énergie renouvelable
 - Enveloppe de 2 660 000 €
- Les systèmes énergétiques finançables :



GÉOTHERMIE



BIOMASSE



SOLAIRE THERMIQUE



RÉSEAUX DE CHALEUR

Avancées des dossiers présentés

Objet	Entités	Montant d'aide	Productible (MWh)
Chaufferie bois école Combressol	Commune Combressol	31 080 €	74
Chaufferie bois site Cellette CHPE	Centre Hospitalier du Pays d'Eygurande	15 120 €	36
Chaufferie bois mairie Sérandon	Commune Sérandon	38 220 €	91
Chaufferie biomasse mairie Mestes	Commune de Mestes	23 100 €	55
Chaufferie bois Saint Fréjoux	Commune de Saint Fréjoux	13 020 €	32
Sous total Investissement		120 540 €	288

Objet	Entités	Montant d'aide	Productible (MWh)
Etude TRT géothermie MMG Davignac	Commune de Davignac	20 965 €	74
Etude réseau de chaleur Bort les Orgues	Commune de Bort les Orgues	27 720 €	6 000
Etude TRT géothermie St Etienne Aux Clos	Commune de Saint Etienne aux clos	20 510 €	70
Sous total Etudes		69 195 €	6 144



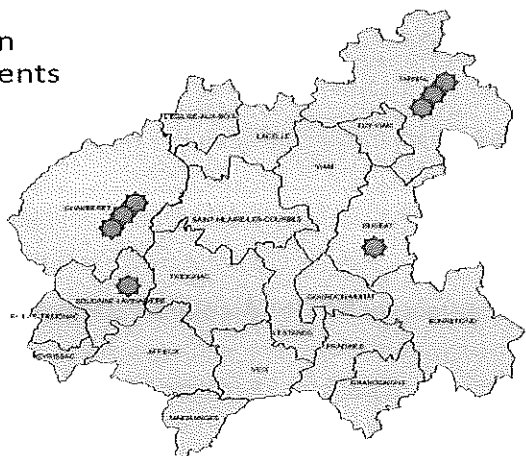
Une première installation livrée : site « La Cellette » du Centre hospitalier du Pays d'Eygurande.

Projets prévisionnels courant 2023

Bénéficiaire	Type	Productible (MWh/an)	Fond Chaleur
Lycée EREA Meymac	Chaufferie biomasse avec réseau	688	266 270 €
St Pardoux le Vieux	Chaufferie biomasse	70	29 400 €
CHPE Merlines	Chaufferie biomasse	75	31 500 €
Davignac	Géothermie avec réseau	74	74 000 €
St Etienne Aux Clos	Géothermie	70	70 000 €
Ass. La Luzège	Chaufferie biomasse	30	12 600 €
Neuvic	Chaufferie biomasse avec réseau	400 (200 ml)	251 000 €
St Exupéry les Roches	Chaufferie biomasse	50	21 000 €
St Bonnet Près Bort	Géothermie	70	70 000 €
Sous total		1 427	825 770 €

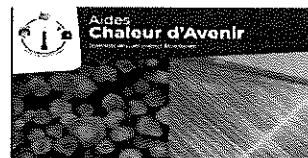
Projets recensés sur VMM

- 8 projets identifiés lors de la phase de construction du programme, dont 4 ayant bénéficiés d'étude du CRER
- Une diffusion de l'information nécessaire sur les établissements publics et privés du territoire
 - EHPAD
 - Etablissement de santé
 - Entreprises



Pour aller plus loin

- Toutes les informations sur le site du Syndicat de la Diège
 - <https://www.la-diege.fr/chaleur/>
- Un chargé de projet :
François Estrade
06 32 68 38 79
Estrade.f@la-diege.fr



Rappel : les aides sont cumulables, et les communes atteignent souvent 80% tous financeurs confondus
- les logements communaux sont éligibles.

Bouclier énergétique du conseil départemental

M. Petit présente la proposition du département consistant à créer un groupement de commande permettant de retenir des prestataires pour assister et/ou réaliser la pose de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine public.

Le département gèrera l'ingénierie technique des marchés publics d'accord cadre avec un lot « étude préalable », un lot « maîtrise d'œuvre », un lot « étude opérationnelle » et un lot « conception réalisation ». L'exécution des marchés étant à la charge des maîtres d'ouvrages.

Il rappelle que l'objectif est d'accélérer la production d'énergie renouvelable et diminuer la dépendance des consommateurs à la variation des prix de l'énergie.

87-1-2023 - adhésion au groupement de commande « Corrèze Bouclier Energétique »

Au vu de mutualiser la rédaction du cahier des charge et la procédure de passation du marchés public pour trouver un ou des prestataires de « production énergétique », le conseil départemental de la Corrèze propose à la communauté de communes Vézère Monédières Millesources la constitution d'un groupement de commande

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 34 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide

- D'adhérer au groupement de commande proposé par le Département de la Corrèze pour des prestations liées à la production d'énergies renouvelables
 - Sa durée est liée à l'attribution du marché d'accords-cadres correspondants
 - Le coordonnateur est le Conseil Départemental de la Corrèze
 - Le groupement assurent les missions liées à la passation du marché jusqu'à la notification du marché
 - Chaque membre signe le bon de commande de l'accord cadre du marché qui le concerne, s'assure de sa bonne exécution et de ses modifications ultérieures.
- Autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement de commande précité.

PETR intégration de Bugeat

Suite à l'intégration de Bugeat et comme déjà évoqué lors du dernier conseil, le PETR modifie ses statuts et nous devons désigner un nouveau représentant et son suppléant :

Les statuts du PETR sont désormais modifiés, la délibération peut être publiée :

81-2023 : Modification des statuts du PETR VA suite à l'intégration de Bugeat dans CCV2M et désignation des délégués

Vu l'intégration de la commune de Bugeat au 1^{er} janvier 2023 au sein de la communauté de communes Vézère Monédières Millesources ;

Vu la délibération 2023-04-12 du Pole d'Equilibre Territorial et Rural de Vézère Auvézère (PETR) modifiant ses statuts suite à l'intégration de Bugeat à la communauté de communes Vézère Monédières Millesources (CCV2M). En effet, cette intégration impacte le poids démographique de chaque membre, donc la répartition des sièges au comité syndical (article 9-1 des statuts) et la contribution financière des membres (article 16 des statuts).

Ainsi, CCV2M se voit attribuer un siège supplémentaire de titulaire (+ 1 suppléant)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à 34 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- D'approuver la modification des statuts du PETR Vézère Auvézère acté par sa délibération 2023-04-12

Avec la répartition des sièges suivante :

EPCI Membres	Nbre d'Habitants	Titulaires	Suppléants
CC Pays d'Uzerche	9 879	11	5
CC Pays de Lubersac Pompadour	7 480	8	4
CC Vézère Monédières Millesources	5 706	6	3
Total	23 065	25	12

Et la modification de l'article 16 selon les termes suivants : « la contribution financière des membres du PETR [...] est déterminée pour chaque membre au prorata du nombre d'habitants (sur la base de la population municipale de l'année N) »

- de désigner M. Jean Yves URBAIN comme délégué titulaire supplémentaire et Mme Sylvie LACHAUD comme déléguée suppléante supplémentaire au PETR Vézère Auvézère

CRTE

Le Président revient le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) signé entre l'état et le PETR (Pole d'Equilibre Territorial et Rural) Vézère Auvézère.

Le projet de Veix est finalement éligible aux « fonds verts »,

M. Peyramaure explique que le projet de Soudaine, en construction depuis deux ans s'est vu soudain avoir des contraintes de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) complètement inadaptées. L'ABF étant toute puissante, aucun recours n'est possible. Le projet doit être accepté dès l'amont du projet sinon, cette seule personne peut le faire basculer, selon sa propre sensibilité.

M. Coignac indique que le projet d'éclairage est arrêté également

M. Rual remercie les communes qui ont partagées les subventions du CRTE pour soutenir la réhabilitation de la zone Chaumeil à Chamberet.

Il informe par ailleurs qu'une entreprise vient s'y installer dès septembre.

M. Jenty et Mme Dégerly indiquent les difficultés de l'Etat à attribuer les fonds car tout se mélange (fonds verts- CRTE, DSIL, DETR...) et les services ne communiquent pas forcément bien entre eux (ex : DDT/ Préfecture).

Ainsi des financements sont répartis au mieux sur les autres projets présentés par le territoire :

CRTE - Convention financière 2023

Vézère-Monédières-Millesources

MO	Projet	Montant total	Montant DSIL
CC V2M	Impact de la fréquentation touristique sur la faune locale sur le territoire	15 100,00 €	5 000,00 €
CC V2M	Travaux de rénovation énergétique au siège de la CC (éclairage)	6 250,00 €	5 000,00 €
CC V2M	Acquisition de matériel de détection (fuites d'eau et repérage réseau co	6 250,00 €	5 000,00 €
CHAMBERET	Remise en état du site de l'ancienne marbrerie (friche)	107 000,00 €	44 277,35 €
LACELLE	Création d'un espace de biodiversité	83 270,00 €	13 455,98 €
TREIGNAC	Rénovation de l'éclairage des stades de foot et de rugby	11 609,00 €	5 000,00 €
PEYRISSAC	Aménagement d'un accès piéton sur les berges de la Vézère	7 000,00 €	5 600,00 €
			83 333,33 €

Cabinet dentaire à Treignac

Le Président fait le point sur le cabinet dentaire de Treignac.

M. Ciocoiu souhaite devenir indépendant de Act Medical service.

Suite à la dernière rencontre avec l'association Treignac Avenir Santé, Act Medical Service et le docteur Vlad Ciocoiu, il a été convenu que M. Ciocoiu resterait dans son cabinet à Treignac en gestion directe, les contrats de locations concernés et le ou les salarié(s). Act Medical Service accepte de rompre les baux en cours et les autres contrats. La com com rembourse les avances perçues d' Act Médical Service pour le matériel dentaire (environ 2200 €).

Plusieurs membres du conseil souhaitent que le docteur prenne en priorité les habitants de la com com.

85-2023: bail de location avec le dentiste

Le dentiste récemment installé à Treignac souhaite reprendre en son nom le bail de location du matériel dentaire. Après avoir obtenu l'accord de ACT\$MEDICAL SERVICE, le président demande au conseil de se prononcer

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 34 voix pour, 0 contre, 0 abstentions :

- D'autoriser le Président à signer le bail de location du matériel dentaire avec M. Ciocoiu, chirurgien-dentiste à Treignac selon les mêmes conditions que précédemment, et ce à compter du 1^{er} juin 2023
- D'autoriser le Président à annuler tous les titres de recettes perçues depuis le 01 septembre sur le tiers Act Medical service

Travaux en cours

- le bâtiment de Viam est quasiment terminé et va être mis en location (les portes restent à poser).
- la chaumière de Clédat est terminée, le résultat est très beau.
- L'aménagement de la zone de la Veyrière à Treignac est avancé à 80%, en coordination avec le projet de M. Bonel. Les enrobés seront réalisés fin juin.
- les aménagements pour la rencontre de Kayak 2023 sont terminés.
- les aménagements du local de l'office de tourisme nécessitent un comité de pilotage prévu fin juin pour coordonner les occupants. Ces aménagements sont financés également par l'ex association de l'office de tourisme qui a donné sa trésorerie à la com com pour ces travaux.
- le renforcement provisoire du quai de la déchetterie de Bugeat est terminé, dans l'attente d'une rénovation totale.

Microfolie

Le président explique que le projet microfolie est en cours de finalisation. Il demande si le conseil est d'accord pour que la com com soit le maître d'ouvrage de l'opération microfolie, et gère les subventions rattachées, précisant que les communes de Chamberet et Treignac financent le reste à charge à travers leur attribution de compensation, la participation de la com com serait d'environ 2000 €

Mme Savignac et Mme Sénéjoux présentent le projet en précisant que le matériel est fixe, ce qui pour les autres communes de V2M représente un inconvénient majeur.

Le plan de financement se décompose synthétiquement comme suit :

INVESTISSEMENT				
Musée numérique (28 000 €)				
Equipements et workstation			27 837,69 €	33 405,23 €
Supports de communication (estimation)			615,00 €	738,00 €
Réalité virtuelle (2 000 €)				
Matériel VR (fauteuils + casques)			1 467 €	1 759,80 €
Médiathèque/ludothèque (2 000 €)				
Matériel travaux manuels et rangement			380,47 €	456,57 €
Jeux de société			212,10 €	247,50 €
Livres			1 027,78 €	1 084,31 €
Jeux vidéo			80,69 €	84,95 €
TOTAL			31 620,23 €	37 776,36 €
FONCTIONNEMENT				
Contribution forfaitaire annuelle (à partir de l'année N+1)	800 €	1 000 €	800 €	1 000 €
Pour la coordination du projet				
0,5 ETP Volontaire Territorial Administratif (CTA) - salaire + frais liés au poste	19 750 €	19 750 €	19 750 €	19 750 €
COUT TOTAL			52 170,23 €	58 526,36 €

INVESTISSEMENT		
Musée numérique/Réalité virtuelle	31 620 €	100%
Médiathèque/ludothèque		
Etat (FNADT)	25 296 €	80%
EPCI (CC Vézère Monédières Millesources)	400 €	1%
Commune : Chamberet	3 240,84 €	10%
Commune : Treignac	2 683,16 €	9%
FONCTIONNEMENT		
Contribution forfaitaire annuelle (à partir de l'année N+1) (HT)	800 €	100%
Commune : Treignac	400 €	50%
Commune : Chamberet	400 €	50%
Pour la coordination du projet		
Coordinateur VTA (0,5 ETP)	19 750 €	100%
MSA	8 300	42%
Département	7 500	38%
CCV2M	1 975	10%
Commune : Treignac	987,50	5%
Commune : Chamberet	987,50	5%
MONTANT TOTAL	52 170,00 €	100%
Participation forfaitaire unique - mission		
Ministère de la Culture	15 000	100%
Pour l'animation de la Micro-Folie		
Matériel travaux manuels (1an)	250 €	100%
Commune : Treignac	125 €	50%
Commune : Chamberet	125 €	50%

84-2023 : Validation du projet Microfolie et plan de financement

Le Président rappelle le projet « microfolie » consistant à bénéficier d'un développement culturel en partenariat avec La Villette et permettant de proposer des musées numériques dans les bourgs de Chamberet et Treignac, organisé en lien avec les écoles, les associations et tout autre partenaire local permettant de proposer des contenus adaptés au territoire.

Le coût estimatif de l'équipement en investissement de la Micro-Folie est de 36 120 euros.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 34 voix pour, 0 contre, 0 abstentions :

- d'autoriser la Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources à se porter maîtrise d'ouvrage pour ce projet,
- d'approuver l'achat d'équipement de la Micro-Folie pour un montant de 31 620€ HT, soit 37 776,36€ TTC,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous,

Postes des dépenses	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC	Financeurs	Montant HT	Taux
Musée numérique	28 452,69€	34 143,23€	Etat : FNADT	25 296€	80%
Espace de réalité virtuelle	1 467€	1 759,80€	Autofinancement CCV2M	6 324€	20%
Médiathèque/ludothèque	1 701,04€	1 873,33€			
Total	31 620€	37 776,36€	Coût HT	31 620€	100%

- d'autoriser M. le Président à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre du Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire,
- d'autoriser M. le Président à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer tout document y afférent.
- D'inscrire les crédits budgétaires correspondants au budget 2023

86-2023 : délibération modificative n°1 du Budget principal

- Suite à la reprise du bail du matériel dentaire (voir délibération 85-2023)
- vu la validation du projet microfolie (voir délibération 84-2023),

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 34 voix pour, 0 contre, 0 abstentions :

- DE MODIFIER LE BUDGET 2023 SELON LE VIREMENT DE CREDIT SUIVANT

BUDGET PRINCIPAL SECTION de FONCTIONNEMENT

Dépenses imprévues chapitre 022 : - 5 000 €

Dépenses au compte 673 : + 5 000 €

BUDGET PRINCIPAL SECTION d'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Dépenses imprévues chapitre 020 : - 38 776.36 €

Nouvelle opération microfolie n° 77 « microfolie » : compte 2183 : + 37 776.36 €

Remboursement des cautions compte 165 : + 1 000,00 €

AIDES ECONOMIQUES

M. Coignac présente les demandes d'aides suivantes :

SARL Peyrat : Fleuriste à Chamberet

Description succincte du projet :

Jusqu'en juin 2022, Laurence DUMONT était infirmière en libéral. Elle a souhaité réaliser une reconversion professionnelle et a créé un magasin d'art floral et de décoration à Chamberet.

Dans ce cadre, elle a rejoint l'entreprise de Bernard PEYRAT (qui a élargi son activité) et a intégré les locaux.

Afin de mettre en place son activité, elle a réalisé différents investissements (acquisition d'un climatiseur et de matériel productif, pose d'une verrière, d'une porte et d'étagères).

Plan de financement (avec cofinancements obtenus)

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Assiette éligible	Montant	Taux
Climatiseur	2 667,96 €	CCV2M - Aide à l'immo	4 880,56 €	780,89 €	11%
Verrière - porte - étagère	2 212,60 €	CCV2M - Aide au mat prod	2 007,50 €	321,20 €	5%
Armoire froide	1 875,00 €	Autofinancement		5 785,97 €	84%
Composteur	132,50 €				
TOTAL	6 888,06 €	TOTAL		6 888,06 €	100%

Aide totale V2M	1 102,09 €
-----------------	------------

76-2023 : aide-économique SARL Bernard PEYRAT (repris par Laurence DUMONT)

Vu la convention avec la région sur la mise en œuvre du SRDEII signée le 15 mars 2019

Vu la délibération 102-2018, 14-2019, 53-2019, 101-2019, 53-2020, 122-2020, 5-2021, 75-2021 modifiant le règlement d'intervention de CCV2M sur les aides économiques,

Vu la demande de la SARL Bernard PEYRAT (repris par Laurence DUMONT) et l'instruction complète de son dossier,

Selon les éléments de la fiche de synthèse annexée et l'instruction du dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 34 voix pour, 0 contre, 0 abstention:

- D'ATTRIBUER une aide économique à la SARL Bernard PEYRAT (repris par Laurence DUMONT) de 1102.09 € pour son investissement,
- D'attribuer le bonus d'aide forfaitaire à la création d'emploi en CDI de 1000 €/emploi, proratisé selon le temps de travail, dans la limite de trois emplois créés dans les trois ans. (en équivalent ETP),
- D'AUTORISER le Président à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

La taverne des Loutres sur Peyrissac

Description succincte du projet :

Arnaud VILLAROS a créé La Taverne des Loutres en décembre 2020. Il fabrique de la bière.

Il souhaite s'installer au sein d'une grange de Peyrissac qui accueillera prochainement un magasin de producteurs. Dans ce cadre, il souhaite acquérir du matériel supplémentaire.

Plan de financement (avec cofinancements obtenus)

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Assiette éligible	Montant	Taux
Matériel cuisine (congélateur, batteur mélangeur...)	19 487,56 €	CCV2M (20 %)	20 000,00 €	4 000,00 €	10%
Matériel cuisine (cuve de fermentation...)	17 137,50 €	FISAC (20 %)	20 000,00 €	4 000,00 €	10%
Futs	2 453,00 €	Autofinancement		31 078,06 €	80%
TOTAL	39 078,06 €	TOTAL		39 078,06 €	100%

77-2023 : aide-économique Micro Entreprise Taverne des Loutres.

Vu la convention avec la région sur la mise en œuvre du SRDEII signée le 15 mars 2019

Vu la délibération 102-2018, 14-2019, 53-2019, 101-2019, 53-2020, 122-2020, 5-2021, 75-2021 modifiant le règlement d'intervention de CCV2M sur les aides économiques,

Vu la demande de la Micro Entreprise La Taverne des Loutres et l'instruction complète de son dossier,

Selon les éléments de la fiche de synthèse annexée et l'instruction du dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 34 voix pour, 0 contre, 0 abstention:

- D'ATTRIBUER une aide économique à la micro entreprise La Taverne des Loutres de 4000 € pour son investissement,
- D'attribuer le bonus d'aide forfaitaire à la création d'emploi en CDI de 1000 €/emploi, proratisé selon le temps de travail, dans la limite de trois emplois créés dans les trois ans. (en équivalent ETP),
- D'AUTORISER le Président à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

Aides aux associations

Tarnac

Rappel : au dernier conseil a été validée une subvention de 750 € à la commune de Tarnac pour son exposition des œuvres du musée du Président J. Chirac

90-2023 : Subvention pour l'exposition des œuvres du musée du Président J Chirac sur Tarnac

Suite à la demande de Tarnac pour son événement,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à 34 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide:

- De verser une aide de 750 € à la commune de Tarnac

Tulle cyclisme

Le président expose la demande de Tulle Cyclisme compétition de 750 € pour l'évènement sur Madranges :

Les championnats régionaux UFOLEP sur le même circuit que l'an passé (sur la coupe de France des Département Cadets). Cette rencontre attend 150 coureurs.

79-2023 : Subvention à l'association Tulle Cyclisme Compétition.

Suite à la demande de l'association Tulle Cyclisme Compétition,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à 34 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide:

- De verser une subvention de 250 € à l'association Tulle Cyclisme Compétition.

Questions diverses

Budget déchets

L'acquisition de colonnes de tri supplémentaires nécessite une décision modificative.

88-1-2023 : délibération modificative n°1 du Budget Déchet

Au vu de la nouvelle organisation du tri des déchets plastiques et de l'intégration de la commune de Bugeat, l'acquisition de bacs roulants nécessite plus que de crédits prévus.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 34 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- De modifier le budget 2023 selon le virement de crédit suivant :

BUDGET DECHET SECTION d'INVESTISSEMENT

Dépense au compte 2313, opération 418 : - 35 000€

Dépense au compte 2184, opération 21 CONTENERS 2023 : + 35 000€

Suite de la procédure sur la modification simplifiée du PLU de Chamberet

89- 2023 PLU de Chamberet - modalités de mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants et L.153-45 et suivants ;

VU le plan local d'urbanisme de la commune de Chamberet approuvé le 10 mai 2021, mis à jour les 29 juillet 2021 et 27 octobre 2021 ;

VU la délibération 165-2021 du Conseil Communautaire en date du 13 décembre 2021 prescrivant la modification simplifiée n°2 du PLU ;

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire les conditions dans lesquelles la modification simplifiée n°2 du PLU de Chamberet a été engagée et à quelle étape de la procédure il se situe et rappelle les motifs de cette modification simplifiée n°2.

Monsieur le Président explique que la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU de Chamberet nécessite une mise à disposition du public du projet pendant une durée d'un mois en mairie, conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme ;

CONSIDERANT que le projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente est prêt à être mis à la disposition du public ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 34 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide :

1- de mettre à disposition pendant une durée d'un mois, du 26 juin au 26 juillet 2023 le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU. Pendant ce délai, le dossier sera consultable en mairie de Chamberet aux jours et horaires habituels d'ouverture. Le public pourra faire ses observations sur le registre disponible en mairie ;

2- Le dossier comprend :

- Le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de Chamberet ;
- Les avis de l'Etat et des personnes publiques associées prévues aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.

3- un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée n°2 du PLU, le lieu, les jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié, en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département et affiché au siège de la Communauté de Communes et en mairie.

L'avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

4- A l'issue du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par le Président. Ce dernier ou son représentant présenteront au conseil communautaire le bilan de la mise à disposition du public qui adoptera le projet par délibération motivée éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

5- Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté de communes pendant un mois, mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Une copie de la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet.

Classement touristique

Il s'agit de conforter la demande de la SPL Terres de Corrèze (office de tourisme intercommunautaire) pour sa demande de classement.

78-2023 : DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME TERRES DE CORREZE

Vu l'arrêté du 16 avril 2019 fixant les critères de classement des offices de tourisme

Vu les articles L.133-10-1 et D.133-20 et suivants du code du tourisme

M Philippe JENTY, Président, présente le rapport suivant :

Considérant que les offices de tourisme peuvent être classés par catégorie II - suivant le niveau des aménagements et services garantis au public en fonction de critères fixés par un tableau de classement élaboré par la Direction Générale des Entreprises et homologué par arrêté du ministre de l'Europe et des affaires étrangères et du ministre de l'économie et des finances.

Ces 13 critères sont déclinés en neuf chapitres :

- ✓ L'office de tourisme est accessible et accueillant, ✓ Les périodes et horaires d'ouverture sont cohérents avec la fréquentation touristique de la zone géographique d'intervention,
- ✓ L'information est accessible à la clientèle étrangère, ✓ L'information touristique collectée est exhaustive, qualifiée et mise à jour,
- ✓ Les supports d'informations touristiques sont adaptés, complets et actualisés,
- ✓ L'office de tourisme est à l'écoute du client et engagé dans une démarche promouvant la qualité et le progrès,
- ✓ L'office de tourisme dispose des moyens humains pour assurer sa mission,
- ✓ L'office de tourisme assure un recueil statistique,
- ✓ L'office de tourisme met en œuvre la stratégie touristique locale.

Considérant qu'il revient au conseil communautaire, sur proposition de l'office de tourisme, de formuler la demande de classement auprès du représentant de l'Etat dans le département,

Considérant que ce classement est prononcé pour cinq ans,

Considérant que l'Office de tourisme déposera un dossier de classement en catégorie II auprès de la Préfecture de la Corrèze,

Vu l'avis favorable de la Commission Tourisme

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à 34 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- de solliciter auprès de Monsieur le Préfet de la Corrèze le classement de l'Office de Tourisme Terres de Corrèze en catégorie II.

La séance est close à 21h

Le Président

Le secrétaire



TENERGIE, UN OPÉRATEUR D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Tenergie développe et exploite des infrastructures locales d'énergie solaire



Plus de 1 500 centrales
Solaires et éoliennes



700+ MW
Puissance installée



228 M€ de CA
A fin 2021

194 000

tonnes de CO₂
évitée nettes en 2022*

189 000

Foyers - Équivalent consommation
électrique annuelle**

** Solaire : diminution des émissions de CO₂ de 236g CO₂e/kWh Source : Analyse de l'impact climat de capacités additionnelles solaires photovoltaïques en France à horizon 2030, Icaré, Artelys, 24 mars 2020
Éolien : diminution des émissions de CO₂ de 430g CO₂e/kWh Source : étude du Ministère de la Transition Ecologique et RTE

**4 625 kWh / an par foyer (2,2 personnes par foyer) en 2019
Source : Kellogg - Eurostat 2019

Une présence
sur tout le territoire français



- Siège social
- Agence Sud-Ouest THYSEO
- Autres agences

TENERGIE, AU SERVICE DE VOTRE ACTIVITÉ

Optimisez vos installations & participez à la révolution verte



200+ collaborateurs

Pour vous guider dans votre projet



Double usage du foncier

Tenergie crée des synergies entre activités industrielles ou agricoles et production d'énergie verte



Valorisation de votre territoire

Tenergie contribue à l'attractivité de votre territoire grâce à une énergie illimitée produite localement



TENERGIE, UN ACTEUR EXPÉRIMENTÉ...

Maitrise des projets de A à Z

De la conception à l'exploitation des centrales solaires

15 ans d'expérience

Création en 2008



Relation
Commerciale



Développement
& Gestion
administrative



Conception



Financement
& Acquisition



Construction
& Ingénierie



Exploitation
& Maintenance

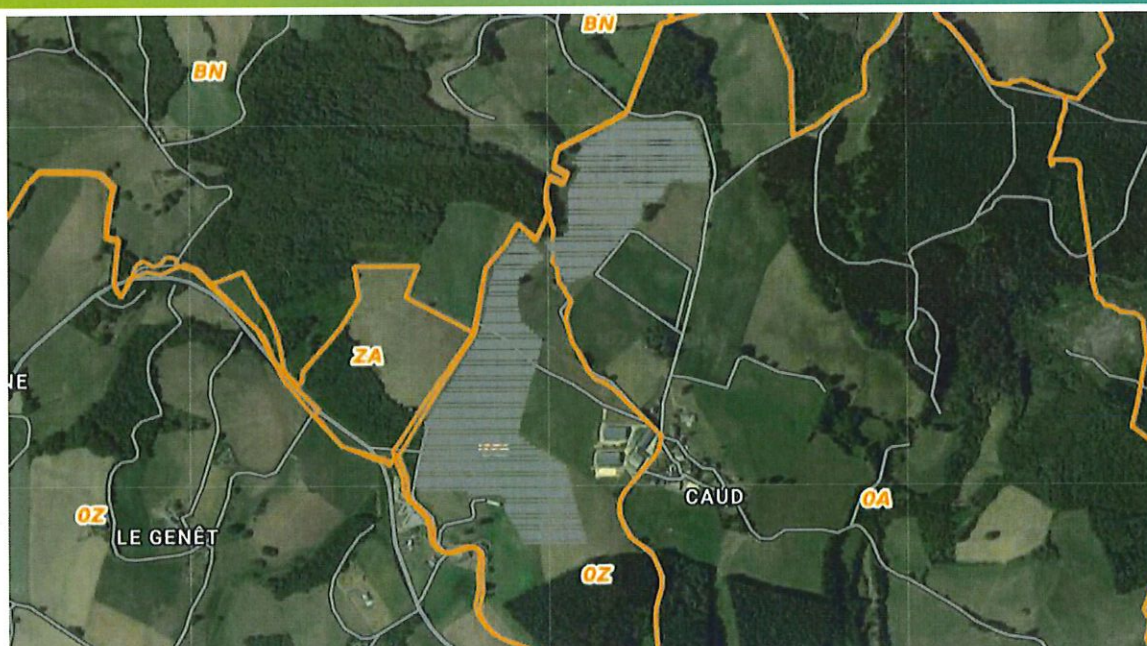


COVISIBILITE - SOUDAINE-LAVINADIERE MODIFICATION ENVISAGEABLE



17

PROJET V2



18

COVISIBILITE - SOUDAINE-LAVINADIERE V2



19

VOTRE PROJET DANS LES GRANDES LIGNES

Caractéristiques estimées (*)

Puissance installée	~ 26 MWc
Surface zone d'implantation	~ 27 ha
Nombre de panneaux	48 834
Productible	1 236 kWh/kWc/an
Energie produite	32 896 MWh/an



Equivalent à **10 571 tonnes de CO² évités/an**
Ce qui représente l'impact carbone de **1 175 personnes**



Equivalent à la consommation de **6 907 foyers**
Représente **+ 100 %** de la consommation de l'EPCI
(Etablissement Public de Coopération Intercommunale)
(~27,5 Mwh/an)

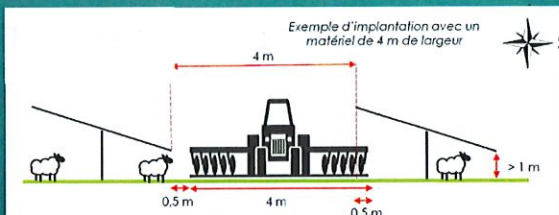


(*) sous réserve des études menées dans le cadre des dossiers d'autorisation administrative
(étude d'impact paysages, faune/flore, agricole, contrainte technique, etc)

tenergie

TEN'OVI/BOVI EXTENSIF

Un couple ovin/bovin x PV basé sur un équipement photovoltaïque fixe, avec une densité adaptée au contexte local et aux contraintes de l'éleveur



Contexte de l'exploitation : des parcelles de prairies naturelles implantées sur des sols qui ne demanderont pas de re-semis réguliers

Description technique : une structure PV fixe implantée préférentiellement en lignes Est-Ouest, de 4 m de large, inclinée à 20°, avec 4 m minimum d'inter-rang ; un potentiel de 0,8 à 1,2 MWc/hectare

Déploiement à l'échelle de l'exploitation : sur 30% maxi de la superficie totale et sur un minimum 5 à 10 hectares, soit une puissance installée de 5 à 10 MWc

Avantages / contraintes :

- Une technologie PV éprouvée depuis plus de 15 ans, nécessitant très peu de maintenance (implantation monopieux)
- Des inter-rangs totalement libres pour la circulation des animaux et des engins
- Une rémunération la plus élevée / hectare

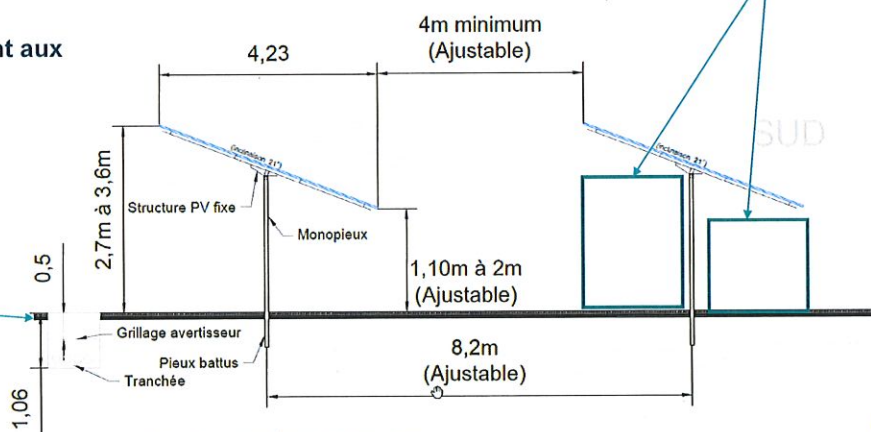
créer une zone clôturée pour le pâturage des moutons et fournir de l'ombre aux animaux aux périodes les plus chaudes de la journée



ILLUSTRATION DE LA SOLUTION TENERGIE

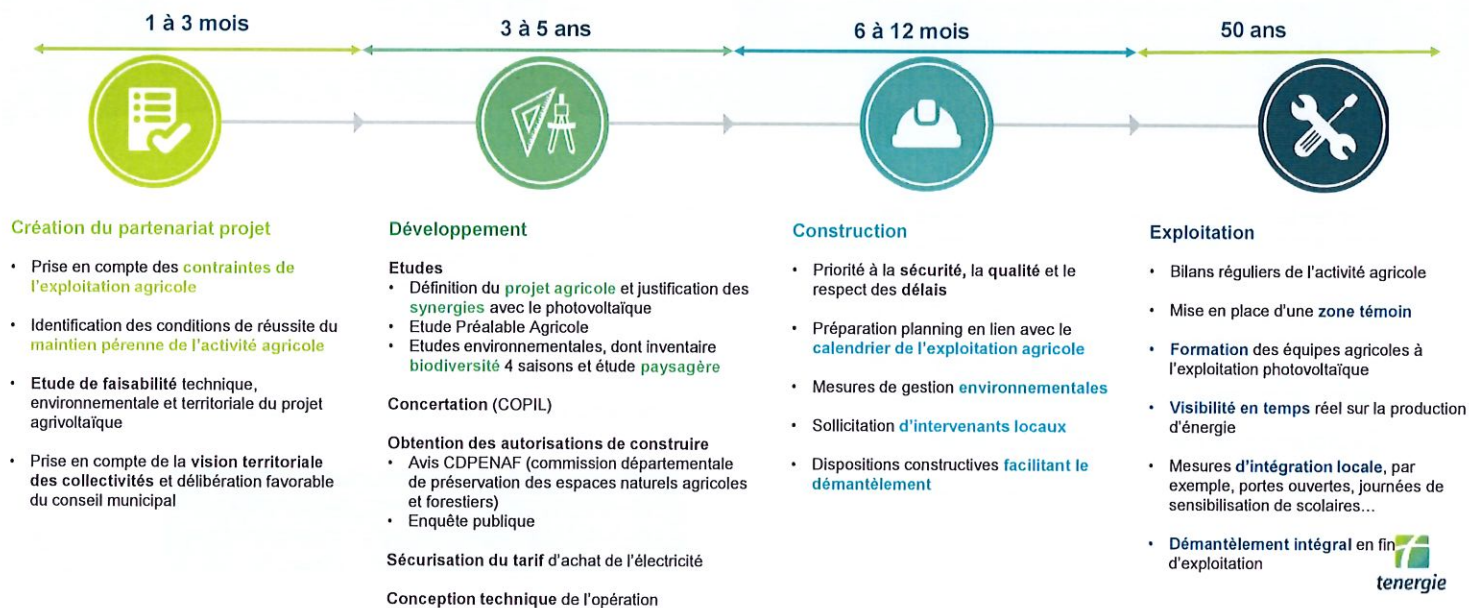
Une installation fixe adaptée également aux activités agricoles

Les tranchées pour les passages de câbles permettent le travail de la terre jusqu'à une profondeur de 50cm



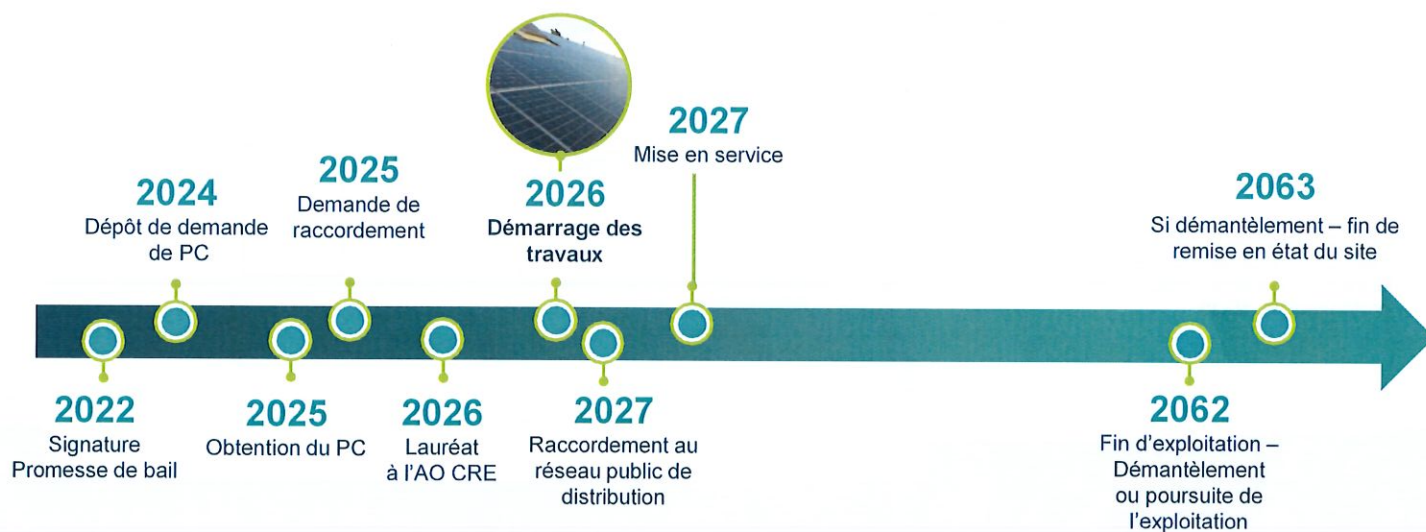
LES ÉTAPES D'UN PROJET AGRIVOLTAÏQUE

En vous engageant à nos côtés, vous bénéficiez d'une équipe d'experts dédiée pour vous accompagner et prendre en charge l'ensemble des étapes du projet :



CALENDRIER DU PROJET

Entre 4 et 6 ans de la signature de la promesse à la mise en service



*A titre indicatif

BENEFICES POUR LE TERRITOIRE



PARTENARIAT DE PROJET TERRITORIAL

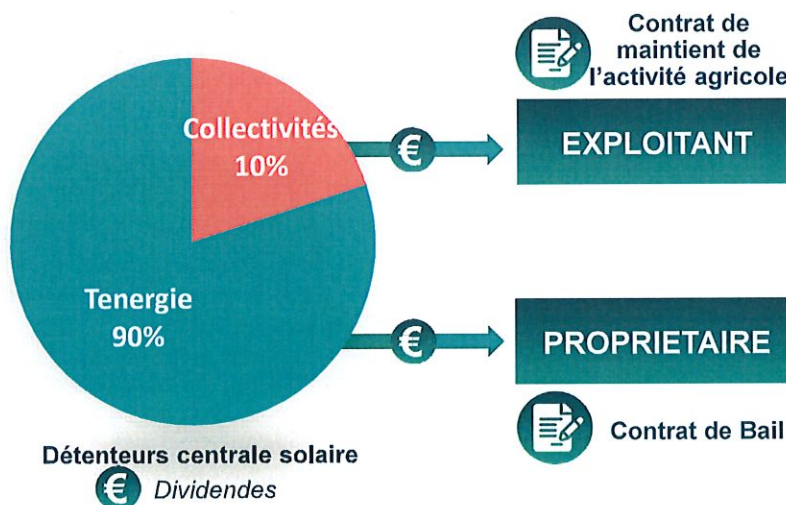
Garantir la pérennité de l'activité agricole, porter collectivement le projet

Pilier actionnariat

Parts sociales offertes :

Aux collectivités

- Portage collectif du projet
- Partage de la valeur
- Transparence



Pilier foncier et production agricole

Rémunération garantie :

A l'exploitant
Au propriétaire

- Pérennité activité agricole
- STOP à la spéculation du foncier agricole



TAXES GÉNÉRÉES PAR LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE

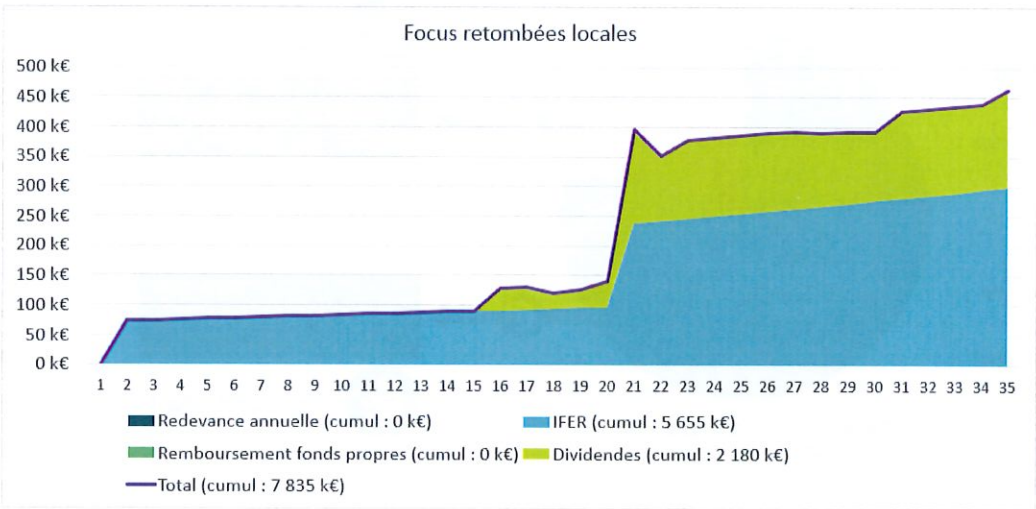
Estimations à titre indicatif

	Commune	EPCI	Département	Total
	TREIGNAC	CC Vézère-Monédières-Millesources	Corrèze	
Imposition Forfaitaire Entreprises de Réseau	14 300 €/an	35 800 €/an	21 500 €/an	71 600 €/an



REVENUS GÉNÉRÉS PAR LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE

Estimations à titre indicatif



FINANCEMENT PARTICIPATIF

— Ouvert prioritairement aux habitants de la commune et de l'intercommunalité

Pour ancrer le projet au niveau de son territoire, un financement participatif peut être proposé pour les citoyens. Il s'agit d'une solution permettant aux citoyens de prendre part au projet sans contraintes pour le propriétaire foncier. Le financement participatif se caractérise par sa capacité à fédérer les acteurs et les habitants des territoires directement concernés par les projets.

Cette offre sera proposée par l'un de nos partenaires spécialisés dans le financement participatif de projets d'énergies renouvelables.

A titre d'exemple, nous travaillons avec Lendosphère sur le financement participatif de l'un de nos projets.

Cet investissement citoyen bénéficie de conditions favorables, facilitant leur intégration dans le projet :

- Le rendement sera compris entre 5 % et 6 %, et sera garanti par Teneergie
- La durée de l'investissement sera de 3 à 5 ans
- Préférence locale : Dans un premier temps, cette collecte de fonds citoyens sera ouverte aux habitants des communes avoisinantes pendant une durée de 30 jours. Passé ce délai les habitants du département et des départements limitrophes pourront y participer
- L'investissement minimum est fixé à 100 €, et les riverains n'auront pas de montant maximum de souscription

A titre d'exemple:

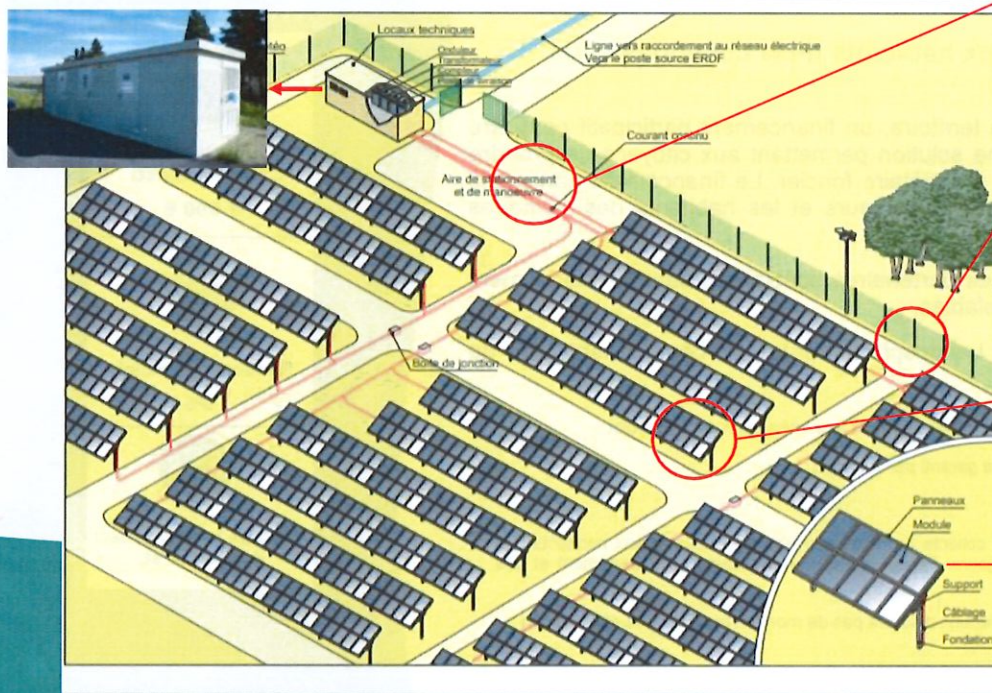

Capital investi 1 000 €

Rendement annuel 5%

Capital + intérêts au bout de 5 ans 1276€

ANNEXES

SCHEMA DE PRINCIPE D'UNE INSTALLATION-TYPE PHOTOVOLTAÏQUE



tenergie

CHOIX DU MATERIEL DE CONVERSION DE L'ENERGIE

Modules PV



Photo : PV Magazine

- Utilisation de modules bifaciaux bi-verre afin de :
 - Laisser passer un maximum de lumière
 - Meilleures garanties des modules et faible dégradation dans le temps
 - Plus grande robustesse
- Technologie en Silicium Mono PERC, la plus fiable du marché

tenergie

CHOIX DU MATERIEL DE CONVERSION DE L'ENERGIE

Transformateurs et postes HTA



Poste de livraison électrique couleur ivoire clair

- Postes en dur, ayant l'agrément d'emploi C13-100 afin d'apporter une sécurité optimale pendant la durée d'exploitation de la centrale photovoltaïque.
- Poste de livraison installés en limite de propriété, ou accessible à Enedis, et comportera les éléments de comptage et de protection réseau
- Equipés de matériels pour une philosophie "0 maintenance" (cellules étanches, ...)
- Poste de livraison: 9m de long, 3m de large, 2,7m de haut
- Poste de transformation: 6 m de long, 3m de large et 2,7m de haut.

CHOIX DU MATERIEL DE CONVERSION DE L'ENERGIE

Onduleurs



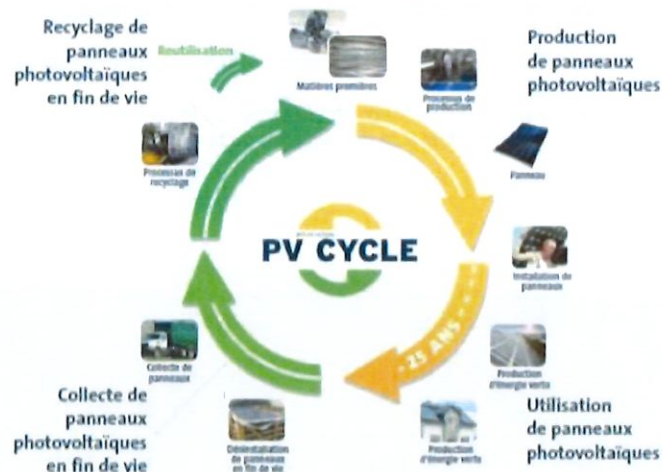
- Utilisation d'onduleurs "strings" :
- Equipés de toutes protections (parafoudres DC et AC, anti-îlotage, ...)
- Tension de sortie en 800 Vac afin de minimiser les pertes électriques
- Facilité de maintenance accrue (onduleur de type "plug & play")

RECYCLAGE DES PANNEAUX

Soren

Tenergie est adhérent à Soren (anciennement PV CYCLE), éco-organisme dédié au recyclage des panneaux photovoltaïques usagés.

CYCLE DE VIE DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES EN SILICIUM CRISTALLIN



94 %

C'est le taux moyen de valorisation pour un module photovoltaïque à base de silicium cristallin et avec un cadre en aluminium



QUELQUES REFERENCES

Centrales des Mées

3 parcs photovoltaïques au sol

34
MWC



Puissance installée

Parc I : 12 MWc
Parc II : 12 MWc
Parc III : 10 MWc



Mise en Service

Parc I : Juillet 2010
Parc II : Janvier 2011
Parc III : 2011



Localisation

Les Mées, Alpes-de-Haute-Provence
Coordonnées GPS
43.995, 5.994



Quelques chiffres

Production : 53 GWh/an
Equivalence consommation
annuelle : 11 483 foyers*



Coût des projets : 111 204 196 €

Référents : Adèle GOUNOT (agounot@tenergie.fr)
et Maxime FERACHOGLOU (mferachoglou@tenergie.fr)

* Un foyer correspond à 2,2 personnes pour une consommation de 4625 kWh/an

37

Centrales Belvesol

2 parcs photovoltaïques au sol

15,
7
MWC



Puissance installée

Parc A : 5,3 MWc
Parc C : 10,4 MWc



Mise en Service

Mai 2014



Localisation

Belvezet, Gard
Coordonnées GPS
44.108003, 4.366443



Quelques chiffres

Production : 21,7 GWh/an
Equivalence consommation
annuelle : 4 692 foyers*



Coût des projets : 10 176 320 €

Référent : Eva PAPASTRATIDES
(epapastratides@tenergie.fr)

* Un foyer correspond à 2,2 personnes pour une consommation de 4625 kWh/an

38

Centrale de Clarensac

1 parc photovoltaïque au sol

4,7
MWC



Puissance installée

4,7 MWC



Mise en Service

Juillet 2015



Localisation

Clarensac, Gard
Coordonnées GPS
43.846488, 4.221956



Quelques chiffres

Production : 6,82 GWh/an
Equivalence consommation
annuelle : 1 475 foyers*



Coût du projet: 1 831 218 €

Référent : Romain JALLAT (rjallat@tenergie.fr)

* Un foyer correspond à 2,2 personnes pour une consommation de 4625 kWh/an

39

Centrale Solar Med

1 parc photovoltaïque au sol

11,9
MWC



Puissance installée

11,9 MWC



Mise en Service

Septembre 2013



Localisation

Calmont, Haute-Garonne
Coordonnées GPS
43.240556, 1.63688



Quelques chiffres

Production : 15,8 GWh/an
Equivalence consommation
annuelle : 3 416 foyers*



Coût du projet: 13 802 085 €

Référent : Coline GARCIA (cgarcia@tenergie.fr)

* Un foyer correspond à 2,2 personnes pour une consommation de 4625 kWh/an

40

Centrale de Sévignacq

1 parc photovoltaïque au sol

4,4
MWC



Puissance installée

4,4 MWC



Mise en Service

Février 2014



Localisation

Sévignacq, Pyrénées-Atlantiques
Coordonnées GPS
43.440548 , -0.27921



Quelques chiffres

Production : 5,28 GWh/an
Equivalence consommation
annuelle : 1 142 foyers*



Coût du projet: 4 831 651 €

Référent : Maxime FERACHOGLU
(mferachoglou@tenergie.fr)

* Un foyer correspond à 2,2 personnes pour une consommation de 4625 kWh/an

41

Centrale de Garein

1 parc photovoltaïque au sol

11,9
MWC



Puissance installée

11,9 MWC



Mise en Service

Février 2015



Localisation

Garein, Landes
Coordonnées GPS
44.082678 , -0.671279



Quelques chiffres

Production : 15,35 GWh/an
Equivalence consommation
annuelle : 3 319 foyers*



Coût du projet: 13 500 000€

Référent : Maxime FERACHOGLU
(mferachoglou@tenergie.fr)

* Un foyer correspond à 2,2 personnes pour une consommation de 4625 kWh/an

42

Centrale de Aups

1 parc photovoltaïque au sol

18,2
MWC



Puissance installée

18,2 MWC



Mise en Service

Prévue pour septembre 2024



Localisation

Aups, Var
Coordonnées GPS
43.59589 , 6.24123



Quelques chiffres

Production : 29,06 GWh/an
Equivalence consommation
annuelle : 6 284 foyers*

* Un foyer correspond à 2,2 personnes pour une consommation de 4625 kWh/an

43

Centrale de Revest

1 parc photovoltaïque au sol

5
MWC



Puissance installée

5 MWC



Mise en Service

Prévue pour juin 2023



Localisation

Revest Saint-Martin, Alpes-de-
Haute-Provence
Coordonnées GPS
44.01155 , 5.80853



Quelques chiffres

Production : 7,485 GWh/an
Equivalence consommation
annuelle : 1 618 foyers*

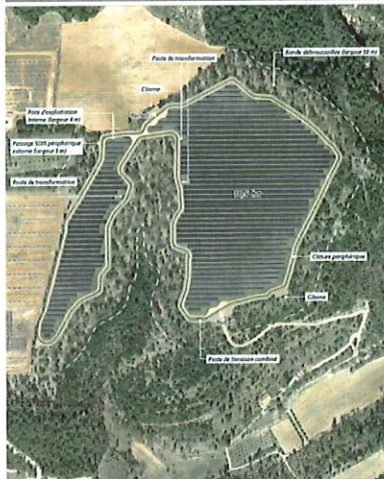
* Un foyer correspond à 2,2 personnes pour une consommation de 4625 kWh/an

44

Centrale de Rebarbery

1 parc photovoltaïque au sol

10,2
MWC



Puissance installée

10,24 MWc



Mise en Service

Prévue pour décembre 2024



Localisation

Brignoles, Var
Coordonnées GPS
43.42614 , 6.11376



Quelques chiffres

Production : 15,92GWh/an
Equivalence consommation
annuelle : 3 443 foyers*

* Un foyer correspond à 2,2 personnes pour une consommation de 4625 kWh/an

45

“

NOTRE MISSION

Décarboner
l'économie





tenergie



Votre contact
Michel GILMET
06 98 28 81 81
mgilmet@tenergie.fr



tenergie

POURQUOI LA TRANSITION ENERGETIQUE

Février 2023

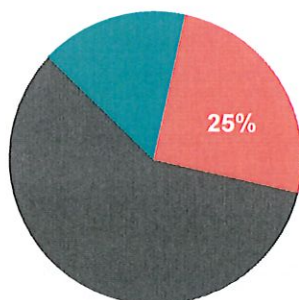
SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE & ÉLECTRIFICATION

Objectif : réduire la consommation & décarboner l'énergie

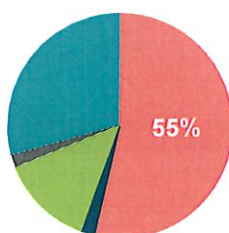
Aujourd'hui
1 600 TWh
d'énergie consommée

➡ -40% ➡

En 2050
930 TWh
d'énergie consommée



Electricité
EnR hors électricité
déchets, chaleur
Energie fossiles
Gaz décarboné
Hydrogène produit
à partir d'électricité



Source
Stratégie Nationale Bas Carbone

Sobriété énergétique

-40%
de consommation
d'énergie

Electrification du mix

+25% d'augmentation
d'électricité décarbonée
notamment pour
la voiture électrique

tenergie

LA COMMUNE DE TREIGNAC

Bilan énergétique

CONSOMMATION & PRODUCTION

Treignac

CODE INSEE 19269



Sources : Enedis, INSEE (Enquête Nationale Logement) et IGN

23 sites de production en 2021



Consommation par secteur en 2021



Production par filière en 2021



Comparaison production / consommation

TREIGNAC

consomme 8 487 MWh*

et produit 1 118 MWh soit un ratio de 13,2 %

NOUVELLE-AQUITAINE

consomme 32 316 391 MWh

et produit 5 383 963 MWh* soit un ratio de 16,7 %

Source
ENEDIS



LA CC VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES

Bilan énergétique

CONSOMMATION & PRODUCTION

CC Vézère-Monédières-Millesources

CODE INSEE 200066645



Sources : Enedis, INSEE (Enquête Nationale Logement) et IGN

107 sites de production en 2021



Consommation par secteur en 2021



Production par filière en 2021



Comparaison production / consommation

CC VÈZÈRE-MONÉDIÈRES-MILLESOURCES

consomme 27 508 MWh*

et produit 11 719 MWh soit un ratio de 42,6 %

NOUVELLE-AQUITAINE

consomme 32 316 391 MWh

et produit 5 383 963 MWh* soit un ratio de 16,7 %

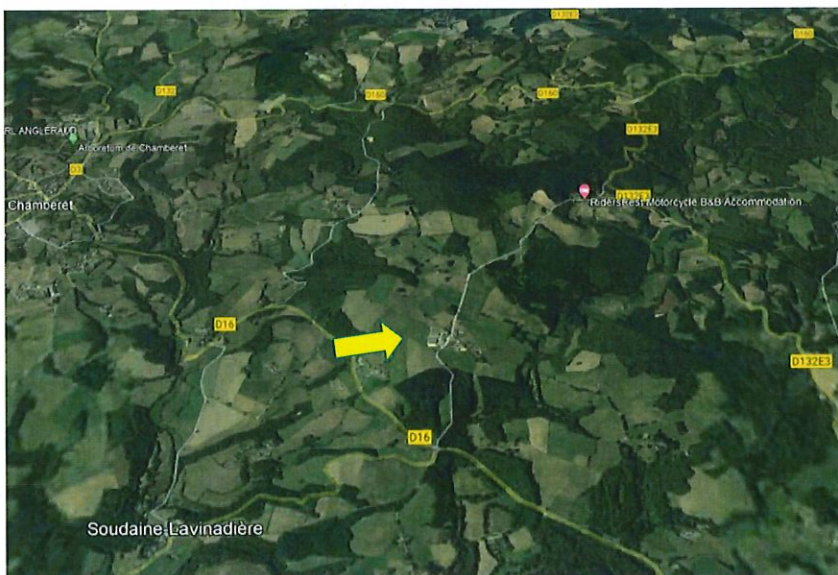
Source
ENEDIS



LE PROJET



Localisation du projet :

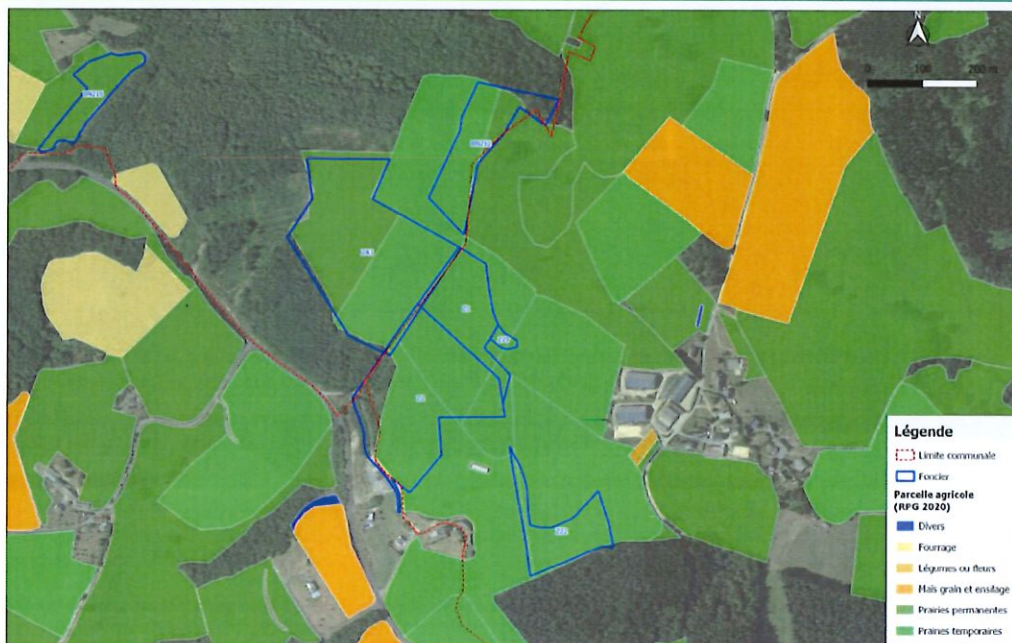


Communes : TREIGNAC 19260
 Coordonnées GPS : 45.568498, 1.758261
 Productible PR84 : 1236 kWh/kWc (Sud)
 Altitude moyenne : 550 m
 Superficie parcelle(s) cadastrale(s) : 39,14 ha
 Superficie exploitable : ~ 27 ha Puissance envisageable : ~ 26 MWc

Section	Numéro	Superficie en m ²	Commune
Z	1	18 550	Treignac
Z	2	51 060	Treignac
Z	11	2 030	Treignac
Z	12	7 030	Treignac
Z	14	9 040	Treignac
Z	15	13 310	Treignac
Z	16	18 010	Treignac
Z	19	1 160	Treignac
Z	22	14 290	Treignac
Z	44	53 058	Treignac
Z	48	90 459	Treignac

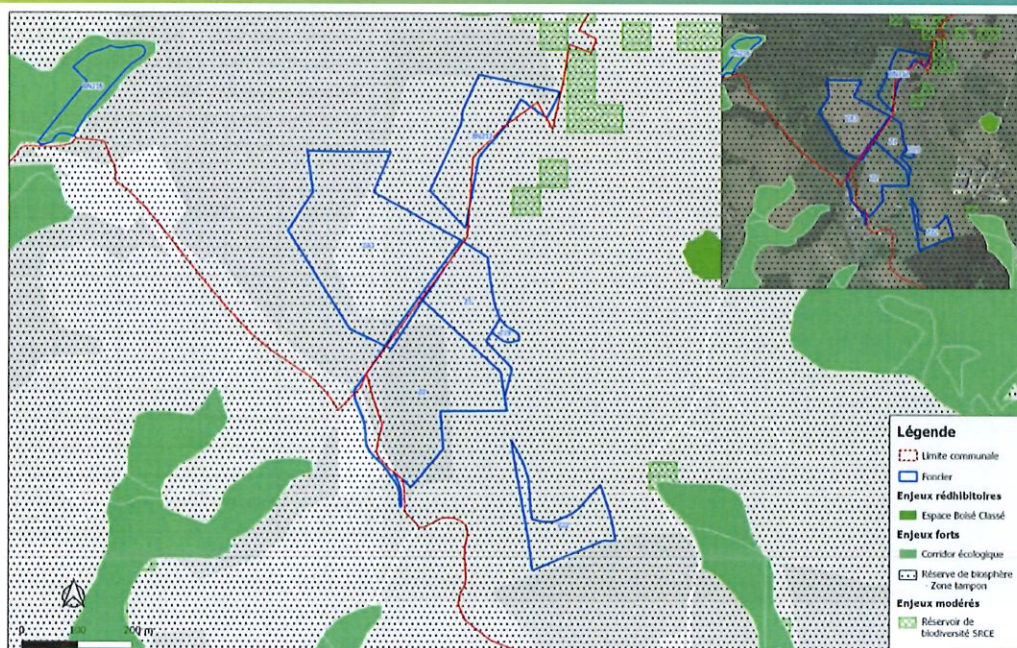
TOTAL PARCELLES : 391 365 m²

CULTURES SUR SITE



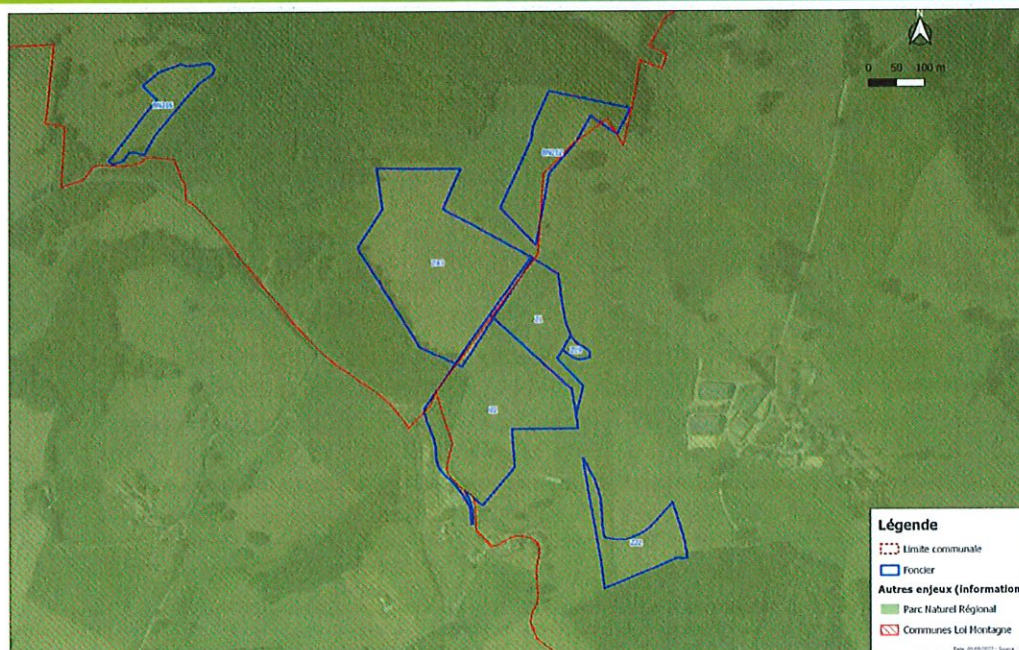
11

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



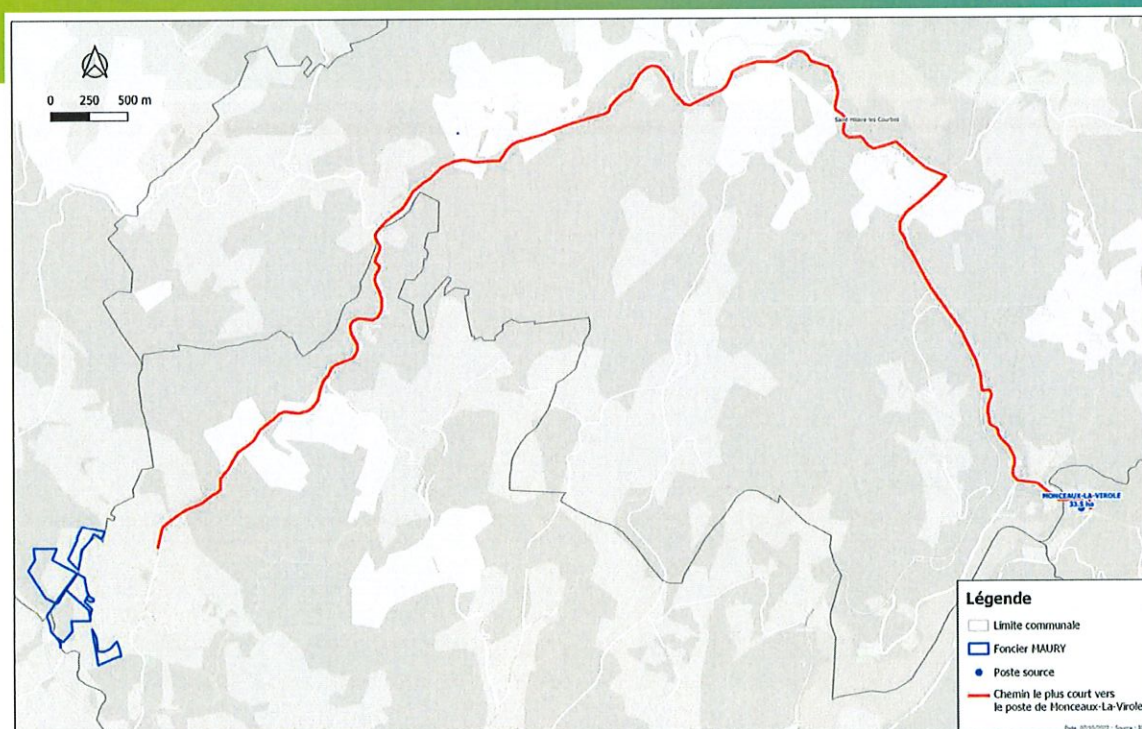
12

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



13

Distance de raccordement ~ 9 kms



14

Capacité de raccordement

NOUVELLE-AQUITAINE MONCEAUX-LA-VIROLE HTB2

CAPARÉSEAU

Capacités d'accueil pour le raccordement aux réseaux de transport et de distribution des installations de production d'électricité.

Ce poste est dans la commune de LESTARDS, au S3REn NOUVELLE-AQUITAINE (Coordonnées : 609510.9 ; 6498012)

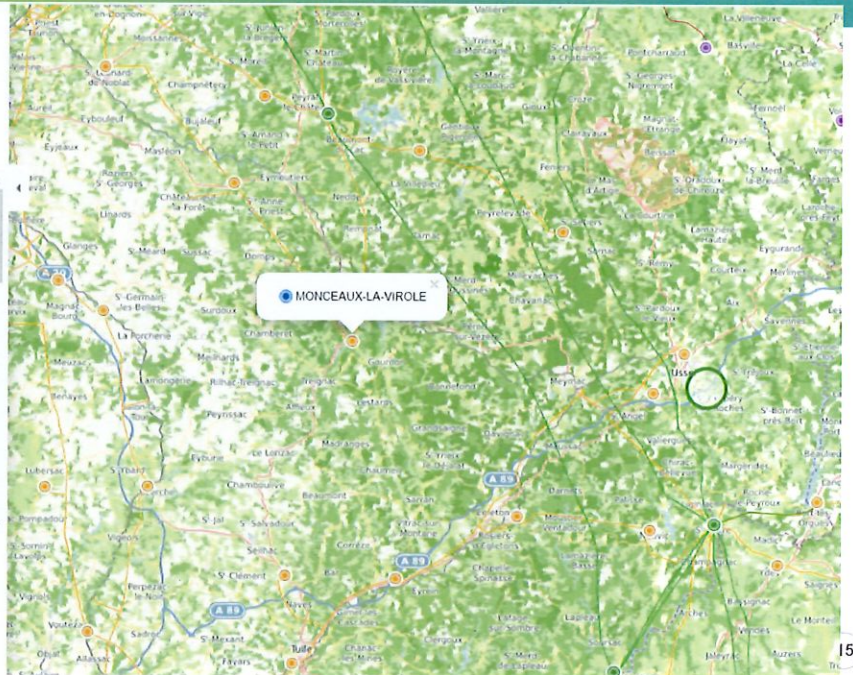
SUIVI DES ENR :



- Production d'ENR en cours de développement : 3.9 MW
- Production d'ENR en développement : 1.1 MW
- Capacité d'accueil réservée au titre du S3REn qui reste à affecter : 34.2 MW

Capacité réservée aux ENR au titre du S3REn	35.4
Attention: la valeur de la capacité réservée a été modifiée sur ce poste	
Quote-Part unitaire actualisée	80.5 kEuro/MW
Puissance des projets en développement du S3REn en cours	1.2 MW

Mentions légales Gestion des données personnelles Aide RTE France



15

PROJET INITIAL



16